

Préserver et valoriser la biodiversité havraise

Le Havre possède un patrimoine vert riche et diversifié constitué de différents milieux où cohabitent et interagissent différentes espèces. Ce patrimoine est fragile et nécessite une attention particulière. Consciente de cet enjeu, la Ville du Havre s'est engagée dans diverses actions pour mieux comprendre son territoire et en préserver la biodiversité :

- Élaboration de l'inventaire de la faune et la flore des bassins.
- Gestion différenciée des espaces verts en fonction de leur usage, de leur histoire et de leurs caractéristiques.
- Installation de ruches en ville.
- Création d'éco-jardins dans les quartiers.
- Conception d'un guide découverte de la nature au Havre.
- Organisation de manifestations et d'expositions pour sensibiliser le grand public au thème de la biodiversité.
- Adhésion à différents réseaux (réseau « Plante et cité », programme « sauvages de nos rues »).
- Parrainage des Jardins Suspendus par la Ville de Nantes pour le label « Jardin Botanique parrainé ».



PATRIMOINE VERT DU HAVRE

750 ha d'espaces verts
41 m² d'espaces verts par habitant
340 ha d'espaces naturels gérés par la Ville
24 000 arbres en ville (hors boisements)

Les actions sont multiples et nécessitent d'être coordonnées pour globaliser la démarche. C'est dans cette optique que la Ville du Havre a impulsé la création d'un plan biodiversité, en lien avec les différentes associations environnementales locales. Ce plan est, par conséquent, le fruit d'un travail concerté reposant sur une volonté commune et active de protéger la biodiversité et de favoriser son développement et le partage de connaissances avec la population.

Au terme de ces différentes réunions, 25 nouvelles actions ont été imaginées et regroupées selon 3 axes stratégiques et 9 grandes orientations. Ce plan engage la Ville sur une période de 5 ans.

Des partenaires activement mobilisés



AREHN (L'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie)

Créée en 1996 par la Région Haute-Normandie, ses missions consistent à sensibiliser le public et à accompagner les réseaux en Haute-Normandie via un soutien technique.



Aquacaux

L'association Aquacaux, créée en juin 1988, a pour vocation de favoriser l'émergence de projets novateurs et porteurs d'emplois. Ses principales missions ainsi que les chantiers d'insertion qu'elle coordonne sont tournés vers l'environnement.



CARDERE (Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement)

La mission de CARDERE est d'agir pour le développement de l'éducation à la biodiversité, à l'environnement et au développement durable en Haute-Normandie. Depuis 1994, elle contribue ainsi à la diffusion d'une culture éco-citoyenne.



La Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN)

Elle a été fondée en 1986 à l'initiative des services du Préfet de Haute-Normandie, des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen, de l'Université du Havre et de la Ville du Havre. La CSLN a pour principale mission d'améliorer les connaissances scientifiques concernant le littoral normand.



Le CHENE (Centre d'Hébergement et d'Études sur la Nature et l'Environnement)

L'association CHENE agit depuis 1980 pour le respect et la défense de la faune et de la flore sauvages. Le centre de sauvetage accueille, soigne et relâche les animaux sauvages.



Écologie pour Le Havre

Créée en 2006, l'association réalise une veille active sur le périmètre du Havre et de ses alentours dans plusieurs domaines : la pollution, les déchets, les risques majeurs, l'énergie, le climat, la biodiversité et la santé.



La Fédération des Clubs « Connaître et Protéger la Nature » (FCPN)

Créée en 1983, elle regroupe plus de 400 clubs en France et en Europe. La FCPN a pour objet « l'éducation populaire, et plus particulièrement, le développement de la culture naturaliste chez les jeunes ».



Le Groupe Mammalogique Normand

Fondé 1978, le Groupe Mammalogique Normand est une structure à caractère scientifique qui étudie les Mammifères sauvages et participe à la protection de certaines espèces et à la sauvegarde de leurs milieux.



Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE)

Depuis 2000, HNNE est une force de coordination, de propositions et d'actions pour la mise en œuvre d'un développement soutenable en Haute-Normandie. En tant que fédération régionale, la mission de HNNE est d'animer le réseau associatif et d'assurer un rôle de représentation de la société civile dans les instances afin d'enrichir les politiques publiques par la prise en compte des préoccupations environnementales.



La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Créée en 1912, elle est aujourd'hui l'une des premières associations nationales de protection de la nature avec plus de 45000 membres. Au-delà de sa vocation de protection des oiseaux, elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité.



La Maison de l'Estuaire

La Maison de l'Estuaire est une association créée en 1992 qui allie le rôle de médiateur entre les différents acteurs de l'estuaire de la Seine et celui de gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine. Elle organise de nombreux ateliers de sensibilisation auprès du grand public.



Randonnée de la Seine

Affiliée à la Fédération française de la Randonnée pédestre, elle propose depuis 2000 de nombreuses randonnées tout en s'engageant pour la sauvegarde du patrimoine naturel.



La Société Linnéenne

Les sciences naturelles n'ont pas de secret pour cette association savante vieille de 100 ans. Les sujets qu'elle étudie sont divers puisqu'ils touchent à la botanique, bien sûr, mais aussi à la zoologie, à la préhistoire, à la géologie et à la paléontologie.



L'Union touristique Les Amis de la Nature

La fédération française est membre de l'Internationale des Amis de la Nature et de la Fédération française de la Randonnée pédestre. À travers ses activités telles que la marche, elle vise à faire connaître, aimer et protéger la nature.

AOÛT 2013

ENSEMBLE, protégeons la BIODIVERSITÉ au Havre

Les 25 actions qui engagent la Ville et les acteurs de l'environnement du Havre



leHavre

Qu'est-ce que la BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est l'ensemble du « tissu vivant » de la planète.

Elle existe à **trois niveaux** :

- la diversité des **milieux de vie**, des **habitats** ;
- la diversité des **espèces** qui vivent dans ces milieux et interagissent entre elles ;
- la diversité des **individus** au sein de chaque espèce (diversité génétique).

La biodiversité recouvre donc l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Depuis plusieurs années, cette biodiversité fait l'objet d'une érosion grandissante, et ce globalement à l'échelle de la planète. Les causes sont multiples : urbanisation, imperméabilisation des sols, agriculture intensive, utilisation de produits chimiques etc. Pour la communauté scientifique, le constat est alarmant et nécessite l'intervention de l'homme pour la préserver.



Au-delà de cette richesse « comptable » indispensable aux équilibres naturels des grands écosystèmes, la biodiversité offre aussi à l'homme un certain nombre de « services écologiques ».

Les services supports (photosynthèse, cycle de l'eau...)

Les services d'approvisionnement (alimentation, ressources génétiques...)

Les services de régulation (régulation du climat, des maladies, des risques naturels...)

Les services culturels ou bénéfiques non-matériels (loisirs, références identitaires...)

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

1,8 millions d'espèces inventoriées aujourd'hui (pour 10 à 100 millions dont on suppose l'existence). Compte tenu du rythme actuel de disparition des espèces, la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle.

Sur 47 677 espèces étudiées par l'union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), 17 291 sont menacées, soit 36% dont :

1 mammifère sur 5, parmi lesquels les orangs-outangs et les ours polaires

1 oiseau sur 8

1/3 de tous les amphibiens

70% de toutes les plantes

1. CONNAÎTRE



La connaissance de la biodiversité est un préalable indispensable pour mener une démarche efficace de préservation et de valorisation de cette dernière.

Identifier la biodiversité

Des réservoirs et des corridors de biodiversité existent sur le territoire havrais, certains ne sont pas encore identifiés. Un état des lieux préalable doit être réalisé.

Action 1 : définir les réservoirs et corridors biologiques à préserver

Le Havre est à la croisée d'espaces majeurs à préserver. Parmi eux, la plage, la forêt et la costière arrivent naturellement en tête. Il existe, néanmoins, d'autres réservoirs restant à identifier. Une bonne connaissance de ces espaces permettra de définir s'il est nécessaire ou non de créer des corridors. A terme, cette démarche servira à recenser et à comprendre les relations entre les différents espaces de nature en ville.

Action 2 : connaître le rôle et l'apport des bassins portuaires en termes de biodiversité territoriale

Les bassins font partie intégrante de l'histoire portuaire du Havre. Ces espaces aquatiques abritent une biodiversité primordiale qu'il est indispensable d'étudier dans le cadre de la trame bleue.

Action 3 : asseoir le rôle des voies de communication comme corridors de biodiversité

Les bords des voies ferrées, des rues et des routes havraises constituent d'importants corridors de biodiversité. Ces espaces abritent une faune et une flore qu'il est primordial de connaître.

Établir une base de données

Différents diagnostics ou études ont été menés sur la biodiversité au Havre via des associations, des bureaux d'études et les services municipaux. Le regroupement de l'ensemble de ces données offrira une vision globale de la biodiversité au Havre et permettra d'identifier les manques.

Action 4 : synthétiser et compléter la connaissance naturaliste du territoire communal

L'objectif de cette action est de répertorier les inventaires floristiques et faunistiques des habitats et de les compléter lorsque des manques sont identifiés.

Action 5 : initier une compréhension dynamique des écosystèmes

La synthèse des différents inventaires permettra de comprendre les interactions entre les écosystèmes et d'évaluer l'état de la biodiversité, des fonctions écologiques et des services associés.

Partager et évaluer les actions

La biodiversité ne s'arrêtant pas aux frontières de la ville, cette problématique doit être abordée à l'échelle du territoire et en cohérence avec les actions déjà engagées au niveau régional et national.

Action 6 : instituer une veille scientifique et technique

La Ville du Havre ambitionne de s'inscrire au sein de réseaux professionnels et de développer une veille active sur les expérimentations en matière de biodiversité afin de développer et d'améliorer ses connaissances.

Action 7 : proposer un mode simple de mutualisation et d'évaluation

Cette démarche s'inscrit dans la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) mise en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Définir, identifier et caractériser la trame verte et bleue de la ville.
- Acquérir une compréhension des espaces pour une action raisonnée.
- Suivre les évolutions en termes de préservation de la biodiversité en milieu urbain.
- Faire de la biodiversité un nouvel aspect de la coopération intercommunale.
- Cartographier les corridors et les réservoirs biologiques et comprendre leurs interactions.
- Créer une base de données approfondie de la faune et de la flore locales.



2. FAVORISER

Ce second axe vise à assurer le maintien du patrimoine vert existant et à introduire davantage de nature en ville.

Diminuer les atteintes à la biodiversité

Dans le cadre de la gestion de l'espace public, la Ville du Havre souhaite diminuer l'impact de ses interventions sur la nature.

Action 8 : étudier l'incidence de l'éclairage nocturne sur la biodiversité

Les lumières de la ville peuvent avoir une influence néfaste sur la faune notamment sur les oiseaux. L'étude de ce phénomène permettrait de comprendre quels sont les impacts de la lumière sur la faune et de proposer des solutions afin de concilier mise en valeur des bâtiments, sécurité des havrais et respect de la faune.

Action 9 : élaborer une stratégie de gestion des friches et délaissés

Les friches et les délaissés sont des réservoirs de biodiversité. Un plan de gestion raisonnée de ces espaces permettra de les maintenir et d'y favoriser le développement de la biodiversité.

Créer des espaces favorisant la biodiversité urbaine

Ville en mouvement, Le Havre conduit de nombreux aménagements urbains. Il est primordial que la biodiversité soit intégrée dans cette évolution urbaine.

Action 10 : installer des équipements pour accueillir la biodiversité dans les espaces publics et privés

Ces équipements permettront de faciliter les échanges entre les différents réservoirs biologiques du territoire en créant des liaisons actuellement inexistantes. D'autres équipements, comme les abris, nichoirs ou passages animaliers sont, eux aussi, indispensables pour préserver et favoriser la présence des espèces animales en ville.

Action 11 : intégrer la notion de biodiversité à chaque phase d'un projet d'aménagement

La préservation de la biodiversité doit être intégrée à chaque étape : de la conception (architecture et matériaux) à l'exploitation (maintien des espèces présentes et suivi faune-flore) en passant par la phase de chantier.

Préserver et restaurer les milieux naturels

La ville du Havre se trouve à l'interface d'entités paysagères fortes qu'il est essentiel de préserver.

Action 12 : préserver et développer les boisements et les mares

A l'échelle de la ville, ces deux types de milieux contribuent à enrichir la biodiversité du territoire. Corridors ou réservoirs de biodiversité, ils peuvent être protégés par des outils juridiques ou méthodologiques.

Action 13 : mener une gestion différenciée du littoral

La Ville du Havre projette de gérer différemment la plage. Cet espace de loisirs et de promenade abrite une biodiversité riche et diversifiée. Pour contribuer à sa préservation et à son épanouissement, la Ville du Havre envisage de mener plusieurs expériences : ne plus traiter les plantes qui poussent sur les galets à l'écart des zones de cabanes et ne plus ramasser les laines de mer sur un périmètre défini. Les laines de mer, riches en micro-organismes et en végétaux, sont des viviers de nourriture importants pour les crustacés et les oiseaux du littoral.

Action 14 : intégrer dans le PLU des éléments spécifiques à protéger

Haies, corridors biologiques et espaces boisés sont des espaces que la Ville pourrait envisager d'intégrer dans le PLU comme espaces à préserver.



OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Agir sur le terrain pour limiter les nuisances et préserver les milieux aquatiques et terrestres du territoire.
- Accentuer la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement des espaces publics et l'ensemble des projets urbains.
- Conforter la place de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.
- Renforcer le maillage vert du territoire havrais.

3. SENSIBILISER

Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la protection de la biodiversité telle est la finalité de cet axe. Pour atteindre cet objectif, il est primordial d'acquérir des connaissances et de mobiliser la population. Avec le soutien des associations et des professionnels du domaine, la Ville souhaite encourager les pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité.



OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Coordonner l'offre en matière d'actions sur la thématique de la biodiversité.
- Valoriser le rôle du citoyen en tant qu'acteur de l'espace public.
- Changer la vision des Havrais (familles, enfants, professionnels) sur la notion de nature en ville.

Développer des partenariats et des actions d'information

La Ville du Havre souhaite développer des partenariats avec des professionnels et des spécialistes pour proposer une sensibilisation adaptée aux différents publics.

Action 15 : coordonner les ressources et les acteurs

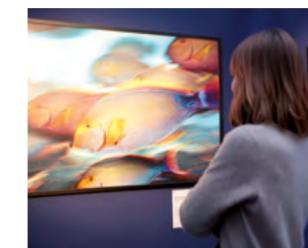
La Ville centralisera et relayera les sorties proposées par les associations. Ces sorties pédagogiques seront également l'occasion de diffuser au grand public les connaissances naturalistes acquises dans l'axe 1. La création d'un annuaire des acteurs et des ressources de la biodiversité est indispensable pour concrétiser cette action.

Action 16 : organisation des sessions de sensibilisation

Des formations naturalistes pourront être proposées au personnel technique de la mairie dont les activités ont un impact sur la biodiversité. Les animateurs de la Ville et les enseignants qui souhaitent monter un projet sur la biodiversité se verront également proposer des formations pédagogiques. Ces formations seront organisées en partenariat avec les associations.

Action 17 : inscrire la Ville du Havre dans le projet éducatif du collectif «Éduquer à la nature»

Avec l'ADEME et le Conseil régional de Haute-Normandie, le collectif «Éduquer à la nature» propose un plan d'actions sur l'éducation à la biodiversité. La Ville du Havre ambitionne de s'inscrire dans cette démarche.



Encourager la participation de chacun

Chaque citoyen doit être impliqué dans la préservation de la biodiversité à travers des actions simples et concrètes.

Action 18 : participer à des opérations nationales d'observation et créer des programmes d'observation locaux

De nombreux programmes d'observation à destination des citoyens sont actuellement déclinés et gérés par le Muséum national d'Histoire Naturelle. La Ville du Havre pourra s'en faire le relais et créer des programmes spécifiques en fonction des particularités de son territoire.

Action 19 : mettre en place des enquêtes ou des avis de recherches d'espèces pour les Havrais

Une fois les inventaires réalisés ou les espèces repérées, le suivi pourra être réalisé avec l'appui de la population.

Action 20 : monter un partenariat avec les pêcheurs pour l'observation de leur pêche

La connaissance de la biodiversité marine est relativement restreinte. Un partenariat pourra être développé avec les pêcheurs pour travailler sur les espèces récupérées dans les filets selon des modalités qui restent à définir.

Action 21 : aider à l'organisation d'activités extrascolaires sur le territoire du Havre

Dans le cadre de cette action, la Ville du Havre proposera des séances de formation à des particuliers ou à des professionnels volontaires souhaitant organiser des activités de découverte de la nature pour le jeune public.

Action 22 : réaliser des chantiers nature

Cette action consiste en l'organisation de chantiers de nettoyage d'espaces naturels ou d'aménagement de sites (chemins, panneaux pédagogiques) avec l'aide de bénévoles. Ces chantiers dureront une ou plusieurs journées et seront menés avec le soutien d'associations spécialistes.



Créer des outils de communication et de sensibilisation

La sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité s'effectue à l'aide d'outils simples et efficaces pour montrer l'importance de cette dernière dans la vie de tous les jours.

Action 23 : renforcer la sensibilisation jeune et grand public

Avec le soutien du tissu associatif, la Ville du Havre souhaite développer les actions de sensibilisation du jeune et du grand public sur le thème de la biodiversité : ateliers dans les écoles, formation des jardiniers amateurs, ateliers pratiques, événements grand public...

Action 24 : développer la communication sur le terrain

Pour découvrir la richesse de notre territoire, il est indispensable de l'observer sur le terrain. Le développement d'activités (randonnées nature, sorties guidées...) ainsi que de supports pédagogiques (panneaux sur les sites présentant un fort intérêt floristique ou faunistique) permettront d'atteindre cet objectif.

Action 25 : mettre en place un réseau d'informations sur la thématique

Consciente qu'une communication régulière est indispensable pour éveiller les consciences, la Ville du Havre valorisera les événements sur le thème de la biodiversité ainsi que les supports pédagogiques créés par ses services et ses partenaires.